

NON au démantèlement de notre intercommunalité **Plaines et Monts de France** au sein d'un **Grand Roissy incohérent**



NON à un territoire aux enjeux divergents

Quelle cohérence entre des bassins de vie très urbanisés comme **SARCELLES, GONESSE, VILLIERS-LE-BEL** et nos communes rurales seine-et-marnaises.

NON à la hausse des impôts

Une étude d'impact a démontré que ce projet devrait engendrer une hausse des impôts locaux de **200 à 500 € par foyer**.

NON à la disparition des services de proximité

Quel avenir pour **les crèches ou les services liés à l'eau ou à l'assainissement** amenés à disparaître car non couverts par les compétences de la future intercommunalité.

Pourquoi dire NON au démantèlement

Dans le cadre de la loi relative à la métropole du Grand Paris, l'Etat a décidé le rattachement de 17 communes seine-et-marnaises de la Communauté de Communes Plaines

NON à l'explosion d'un territoire et des impôts

La Communauté de Communes Plaines et Monts de France a été le fruit d'un long processus de rapprochement pour qu'à la juste échelle, soit créé un territoire cohérent de 37 communes seine-et-marnaises.

Bien que rien ne l'oblige, une décision préfectorale vise à la démanteler au profit d'une intercommunalité dont les villes les plus peuplées : Sarcelles, Garges-lès-Gonnesse et Villiers-le-Bel seront situées dans le Val d'Oise.

Les enjeux et la taille de cette communauté d'agglomération ne correspondront plus alors aux enjeux et aux projets des 17 communes qui y seront rattachées. Les 20 autres communes laissées à elles-mêmes, ne disposeront plus des ressources suffisantes pour assurer la pérennité des services mis en place.

Ainsi, nous verrions sur le territoire, ici disparaître une crèche ou un relais assistants maternels, là fermer un espace numérique ou un espace d'aide au retour à l'emploi, ailleurs s'annuler des travaux d'assainissement ou d'eau potable ou plus généralement la remise en cause de programmes de prévention de déchets ou d'optimisation de collecte, d'actions culturelles ou de développement économique.

La disparition de compétences et le manque de ressources conduiraient, par conséquent, à des situations insolubles pour l'avenir des agents et catastrophiques pour la qualité des services fournis aux populations.

Enfin, une étude d'impact a démontré que si ce projet voyait le jour, **une hausse des impôts locaux de 200 à 500 € par foyer** serait à déplorer. Augmentation qui pourrait, dans certains cas, être amplifiée par une réduction des dotations aux communes et le probable **rétablissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** supprimée par la CCPMF ayant conduit à une économie de 250 à 300 € par foyer.

C'est pourquoi il nous faut dire non à ce démantèlement qui mettrait en péril la bonne dynamique pour notre territoire et ses habitants.

Bernard RIGAULT

Président de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France

NON au déni de démocratie

Rejeté par 2 des 3 intercommunalités concernées, à savoir la CC Plaines et Monts de France et la CA Val de France et par 21 des communes du futur périmètre représentant 57% de la population, ce projet de démantèlement n'a été soutenu lors de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale du 10 juillet dernier, que par 10 voix, alors que 57 votants, dont le rapporteur général, se sont exprimés contre.

On peut donc s'interroger sur la légitimité et la pertinence d'un tel découpage imposé par l'Etat alors qu'il est rejeté par la majorité des collectivités impliquées et par la plupart des membres de la CRCI.

Fort de ce constat, les élus de la communauté de communes soutenus unanimement par ceux de la Seine-et-Marne ont décidé d'assumer leurs responsabilités et de poursuivre leurs actions et d'entamer des recours afin que les intérêts des habitants soient défendus et leurs représentants entendus. **Il n'existe aucune obligation légale au démantèlement de notre communauté de communes, c'est donc la volonté de la population et la voix de la majorité qui doivent s'appliquer pour le bien de notre territoire et du principe démocratique.**

Marianne MARGATÉ et Bernard CORNEILLE
Conseillers départementaux de Seine-et-Marne



NON au « mauvais coup »



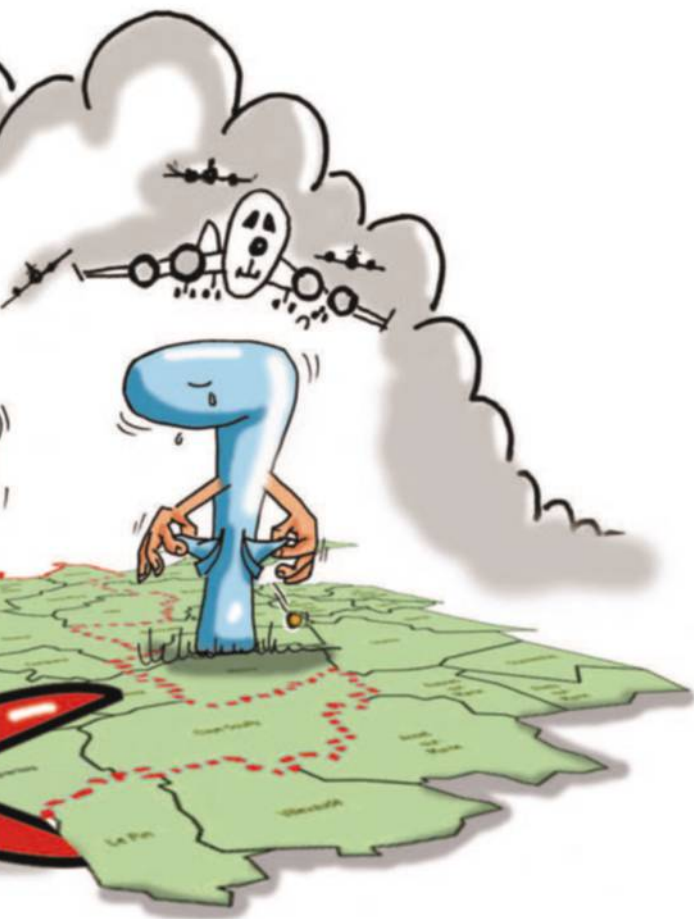
Au-delà des clivages politiques, c'est de façon unanime que les 37 maires et les autres délégués communautaires de la CCPMF ont exprimé leur volonté de s'opposer au démantèlement de leur intercommunalité.

**Signez la pétition sur
Retrouvez les dernières info**

ment de Plaines et Monts de France

au 1^{er} janvier 2016, sans obligation de le faire et sans concertation préalable,
s et Monts de France vers une communauté d'agglomération géante pilotée depuis le Val d'Oise.

NON au pillage des ressources de la Seine-et-Marne



Si la Seine-et-Marne possède beaucoup d'atouts, la zone aéroportuaire «Roissy-Charles de Gaulle» en sera l'un des fleurons à l'avenir car son développement se fera essentiellement sur notre département.

Les communes et l'intercommunalité de Seine-et-Marne bénéficiant de ce formidable pôle d'attractivité mais subissant également ses nuisances, doivent pouvoir donc en maîtriser les retombées et en assurer la bonne gestion au profit des populations.

A cet effet, la Communauté de Communes Plaines et Monts de France a mis toute son énergie pour engager une politique ambitieuse à la hauteur des besoins et des attentes de ses habitants.

De nombreux projets sont en cours pour améliorer et créer de nouveaux services, de nouvelles infrastructures, de nouveaux emplois qui permettront à la population de travailler et de s'épanouir sur ce territoire.

Il serait inadmissible que cette dynamique soit interrompue et que **les ressources locales partent vers un autre département au détriment des populations seine-et-marnaises** qui devront supporter des impôts plus importants sans pour autant bénéficier de meilleurs services.

Si l'on considère la décision de rattacher Sénart à une entité de l'Essonne, un véritable dépeçage de la Seine-et-Marne est à l'oeuvre et je ne peux que me féliciter du soutien de tous les élus de Seine-et-Marne pour contrer ce démantèlement de Plaines et Monts de France.

Il s'agit, dans les deux cas, d'un véritable déni de démocratie doublé d'un total mépris des élus locaux désignés par la population que le Conseil Départemental compte dénoncer et contrer pour préserver les intérêts des habitants et des communes seine-et-marnaises.

p» de ciseaux de l'Etat !

Jean-Jacques BARBAUX

Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

NON à la disparition des services à la population



Les crèches, micro-crèches et halte-jeux intercommunales accueillent directement plus de 300 enfants. Les Relais Assistants Maternels aident, pour leur part, à l'accueil d'enfants chez plus de 900 «ass'mat» agréés.

Devoir laisser nos enfants pour aller travailler peut parfois relever de l'épreuve, à fortiori lorsqu'on habite en Seine-et-Marne.

Aussi, depuis mai 2013, j'apprécie de pouvoir confier ma fille, Juliette, aux professionnels de la micro-crèche d'Othis. Or, cette micro-crèche, comme les 3 autres qui constituent un réseau piloté par une même directrice, se situe dans des communes rurales amenées à se fondre dans une grande intercommunalité qui ne possède pas la compétence petite enfance.

Je suis, par conséquent, très inquiète vis-à-vis de la pérennité de ce service indispensable et qui devait se développer sur d'autres communes.

Au-delà du fait qu'un(e) assistant(e) maternel(le) nous coûterait au moins 3 fois plus cher, la simple idée de déstabiliser ces enfants serait, à mon sens, un véritable déchirement.

La micro-crèche d'Othis, et je sais qu'il en va de même pour les autres structures intercommunales de la petite enfance, ne cesse de mettre en place de multiples projets pour l'épanouissement de nos enfants.

C'est pourquoi je suis mobilisée pour que ne se produise pas un terrible gâchis.

Joanna DOUCET
maman de Juliette

www.cc-pmf.fr et
nos sur notre page facebook



**Nous, élus de Seine-et-Marne,
demandons à Monsieur le Premier Ministre
de respecter le Pacte Républicain
afin de préserver notre territoire**

Nous sommes vos représentants : 37 maires unanimement mobilisés, au-delà de toute appartenance politique.

De droite, du centre ou de gauche, nous appartenons tous à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) que les services de l'Etat tentent actuellement de démanteler, pour des raisons bien éloignées de l'intérêt général.

Issue d'un long processus de rapprochement, la CCPMF est, depuis le 1^{er} janvier 2014, la plus grande intercommunalité de Seine-et-Marne et son périmètre a été jugé comme cohérent et pertinent par le Conseil d'Etat. Elle regroupe aujourd'hui 37 communes représentant 110 000 habitants.

Alors pourquoi vouloir aujourd'hui la scinder en ordonnant, sans concertation préalable, le rattachement de 17 de ses communes à une entité située dans le Val d'Oise satisfaisant, à elle seule, au seuil de population requis par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ?

Pourquoi vouloir démanteler une Communauté active pour ses habitants, alors même que la loi ne la concerne pas, son siège étant hors de l'unité urbaine de Paris ?

Pourquoi imposer avec tant de zèle un périmètre contraire à l'intérêt de chacun qui, en parallèle d'une hausse d'impôts locaux de 250 à 500 € par foyer, verra disparaître plusieurs services publics ?

Tous les acteurs territoriaux ne s'y trompent d'ailleurs pas : **les conseils municipaux de la CCPMF ont unanimement délibéré contre ce nouveau découpage arbitraire, ainsi que deux des trois intercommunalités impliquées et une majorité écrasante de la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (10 pour, 57 contre le démantèlement).**

Et pourtant... ce projet ubuesque, sans aucun socle légal valable et en défaveur notoire des habitants, est obstinément soutenu par le Préfet de Région, représentant de l'Etat sur notre territoire.

En France, le Pacte Républicain s'appuie, dans le cadre de la loi, sur le respect de la volonté de la population et de ses représentants. **Maintenir le démantèlement de la CCPMF reviendrait donc clairement à bafouer ce pacte pour faire prévaloir les intérêts particuliers ou électoraux sur l'intérêt général.**

Mesdames et Messieurs, élus, habitants de la CCPMF et des territoires concernés, il est désormais temps d'exiger du Premier Ministre, garant des valeurs de la République, d'annuler ce projet catastrophique et anti-démocratique pour lancer une concertation à la hauteur des enjeux de notre territoire et respectueuse des intérêts de tous.

**Les 37 maires unanimes de la CCPMF
soutenus par
l'ensemble du conseil départemental de Seine-et-Marne**

6 rue du Général de Gaulle - 77230 Dammartin-en-Goële

Tel : 01.60.54.68.40 / Fax : 01.60.54.65.53 / courriel : contact@cc-pmf.fr - web : www.cc-pmf.fr

**Signez la pétition sur www.cc-pmf.fr et
Retrouvez les dernières infos sur notre [page facebook](#)**